



Pau, le 22 janvier 2024

Contre la loi « immigration » !

Plusieurs centaines de manifestant.e.s – 700 à Pau selon la police et 500 à Bayonne – ont défilé dimanche 21 janvier dans notre département pour protester contre l'inique loi immigration et demander au chef de l'État de ne pas la promulguer. Cette loi doit également passer devant le Conseil Constitutionnel. Plus de 160 cortèges, ayant rassemblé 150 000 citoyen-ne-s ont défilé dans toute la France ce dimanche.

Texte adopté par la CA Académique du SNES-FSU de l'académie de Bordeaux vendredi 12/01.

Avec cynisme, la macronie a organisé le vote de la loi immigration qui permet au Rassemblement National d'acter l'introduction d'une préférence nationale dans la législation, un signe fort de la banalisation des idées de l'extrême droite et de leur inscription assumée dans la société française, accréditant la thèse de l'ennemi de l'intérieur ou de l'extérieur, à rebours de la vocation affichée de mieux intégrer. Expulsions facilitées, fin de l'automaticité du droit du sol, réduction de l'accès aux aides sociales et médicales, durée des OQTF rallongée et prononciation systématique en cas de refus du droit d'asile, nécessité de disposer d'une caution retour pour les étudiant·es, durcissement du regroupement familial, élévation du niveau minimal de français pour obtenir une carte de résident·e, régularisations au cas par cas dans les métiers en tension, menace grave pour l'ordre public (dont les contours sont extrêmement flous) devenant un motif de non-renouvellement ou de retrait de la carte de résident·e ...

Ces nombreuses mesures, créant des citoyens de « seconde zone », auront aussi un impact sur nos élèves et font craindre un véritable désastre social mais également politique du fait de la validation des thèses d'une extrême droite qui se sent toute puissante. Saisi le 26 décembre, le Conseil Constitutionnel doit invalider cette loi inique et contraire aux valeurs humanistes de notre pays. Le SNES-FSU continue à revendiquer la France comme une terre d'accueil. Il appelle à se mobiliser contre la loi immigration et à continuer à participer aux rassemblements partout sur le territoire, organisés par l'intersyndicale et avec les associations. Il poursuit son travail d'information sur les dangers et les conséquences de cette loi qui ne doit pas être promulguée.

Mutations inter-académiques : sous le contrôle et avec le soutien expert des commissaires paritaires du SNES-FSU

Les représentant.e.s du SNES-FSU ont travaillé les 18,19 et 22 janvier à la vérification des barèmes et de la cohérence des vœux des demandeur-se-s de mutation ayant contacté la section académique. Selon les cas elles/ils sont intervenu.e.s auprès du rectorat pour demander des explications ou défendre des situations.

NB : les demandeur-se-s ont jusqu'au 25 janvier pour contester les barèmes et demander des modifications de vœux. En cas de contestation il faut vérifier les jours suivants dans SIAM que la demande a bien été prise en compte par l'administration et nous contacter le cas échéant.

Le rectorat fera remonter au ministère les demandes de mutations définitives le 31 janvier. Nous rappelons que le ministère ne procède pas à une nouvelle vérification et que donc, sauf cas exceptionnel, les barèmes transmis par le rectorat ne sont plus modifiables.

DGH 2024 : se préparer, alerter !

La rentrée se prépare et le CSA départemental sur les DGH aura lieu le mardi 06 février à la DSDEN64. Il faut impérativement demander à votre chef.fe d'établissement, et nous les faire remonter afin que nous puissions intervenir pour défendre nos conditions de travail et celle de nos élèves, les **effectifs actualisés, la structure prévisionnelle, la DGH** et toutes vos analyses sur le sujet.

Les premières remontées sont alarmantes : suppression envisagée de 5 postes au collège Tristan Dereme d'Oloron, diminution de 71 heures poste (600 HP contre 671 l'an dernier : -10,6%), passage de 23 à 66 HSA et la suppression de 2 postes au lycée Supervielle d'Oloron, effectifs des classes de BTS 2ème année limités à 25 à St John Perse (donc pas de dédoublements), une division et 3 postes menacés au lycée Jacques Monod de Lescar, une classe en plus et moins d'heures au collège des Cordeliers d'Oloron...

On le voit que les conséquences sur les postes seront importantes : le rectorat a décidé d'une suppression de 10 postes sur l'ensemble de notre département. Résistons : toutes et tous en grèves le 1^{er} février.

1er février : tou-t-e-s en grève pour nos salaires et le sens et les conditions de notre travail !

L'intersyndicale FSU, FO, CGT, Solidaire et UNSA, appelle à une journée de grève et manifestation dans l'Éducation Nationale le jeudi 01 février, pour les salaires et les conditions de travail.

Le fiasco des inscriptions aux concours 2024 confirme, si besoin était, le **déclassement de nos professions**, et quoi qu'en dise le gouvernement la question des salaires est essentielle pour expliquer une telle désaffection. Ni les mesures de 2023, ni l'ajout de 5 petits points d'indice en janvier 2024 ne sont de taille à remédier au problème. Les **pertes de pouvoir d'achat** des enseignant.e.s sont abyssales et les déroulés de carrière à revoir en profondeur : il faut 17 ans pour gagner 400 euros de plus ! Comment attirer de jeunes collègues avec un tel constat ?

Sans parler du **Pacte**, dont le « **bide** » prouve que la profession a bien compris qu'il ne s'agit pas d'une revalorisation mais d'une variante du « travailler plus pour gagner (un peu...) », ou encore de la nouvelle classe exceptionnelle totalement livrée au manageriat des inspecteurs et chef.fe.s d'établissement.

Petite piqure de rappel pour celles et ceux qui n'auraient pas compris que leur déroulement de **carrière** consiste à **remonter un escalator qui descend** (source : DEPP, ministère du travail de l'emploi et de l'insertion) :

Rapport du salaire statutaire brut des enseignants à différents moments de la carrière, au montant d'un SMIC brut à temps plein

		1990	2000	2010	2013	2015	2020
P. des écoles	Début de carrière	1,8	1,6	1,4	1,4	1,4	1,5
	10 ans de carrière	2,3	2,0	1,7	1,6	1,6	1,7
	15 ans de carrière	2,5	2,1	1,9	1,8	1,7	1,8
	Fin de carrière	3,7	3,2	2,7	2,6	2,5	2,6
P. certifiés, d'EPS et de lycée pro.	Début de carrière	1,9	1,7	1,5	1,5	1,5	1,6
	10 ans de carrière	2,4	2,1	1,8	1,7	1,7	1,8
	15 ans de carrière	2,6	2,2	1,9	1,8	1,9	1,9
	Fin de carrière	3,8	3,3	2,8	2,6	2,7	2,7
P. agrégés	Début de carrière	2,3	2,0	1,8	1,7	1,7	1,8
	10 ans de carrière	3,1	2,7	2,3	2,2	2,2	2,3
	15 ans de carrière	3,3	2,9	2,5	2,3	2,4	2,5
	Fin de carrière	4,6	4,0	3,4	3,2	3,3	3,3

Concernant les conditions de travail, chacun.e vit au jour le jour les **classes surchargées**, les **vies scolaires** sous tension, l'**inclusion** sans moyens suffisants... Rappelons qu'il faudrait 11543 emplois pour retrouver le taux d'encadrement de 2017.

Rassemblements et manifestations jeudi 1^{er} février :

Pau devant la DSDEN, Place d'Espagne

Bayonne devant l'École du Grand Bayonne, 22 rue Albert 1^{er}.

Congrès académique du SNES à Agen : dernier rappel pour faire vivre la démocratie de notre syndicat !

Le congrès académique du SNES se tiendra mercredi 14, jeudi 15 et vendredi 16 février à Agen. Toutes les informations, la convocation et l'autorisation d'absence sont ici :

<https://www.bordeaux.snes.edu/Congres-academique-SNES-FSU-du-14-au-16-fevrier-2024-AGEN.html>

Tout.e syndiqué.e peut-y représenter son établissement – un.e délégué.e pour 1 à 9 syndiqué.e.s puis un.e délégué.e supplémentaire par tranche de 10 syndiqué.e.s - et il est possible de n'assister qu'à une partie du congrès. Pour des raisons de logistique (réservation des hôtels et repas) il faut s'inscrire auprès de la section académique le 24 janvier dernier délai. En revanche l'autorisation d'absence peut-être déposée la semaine précédant le congrès. Pour toutes questions, ne pas hésiter à nous contacter.

La section départementale du SNES-FSU et la section académique espèrent la **présence d'un maximum de délégué.e.s de S1** à ce congrès, afin que tous les établissements puissent y être représentés et contribuer à faire vivre la démocratie syndicale dans notre académie.

Renaud Robert, secrétaire départemental